

SPECIAL ELECTIONS CAPA, CAPN



Les élections aux commissions administratives paritaires académiques et nationales pour les Adjoints Techniques des services déconcentrés (I.A, Rectorat, Creps), ainsi que ceux qui sont en détachement illimité dans les collectivités territoriales, vont avoir lieu du **13 au 20 octobre 2011** dans un contexte particulier. En effet, la grande majorité des personnels TOS (Adjoints Techniques) ont subi leurs transferts vers les départements ou région, avec pour conséquences, dans les collectivités comme dans les services déconcentrés, des attaques sans précédent contre l'emploi, les salaires, les services publics.

Pour voter aux CAPA et CAPN dans les établissements scolaires, il faut être en position de «détachement sans limitation de durées».

Dans les collectivités, on touche du doigt la réalité de la décentralisation Raffarin qui réduit les garanties collectives et induit l'inégalité de traitement sur l'ensemble du territoire, que ce soit pour les personnels ou les usagers.

A l'Etat, la RGPP, initiée par Sarkozy, fait des ravages avec la suppression de milliers de postes. **CE N'EST PAS INELUCTABLE !**

Seul un **rapport de force construit par les personnels avec la CGT** pourra influencer sur les décisions concernant les conditions de travail, le régime indemnitaire, le déroulement de carrière...

La défense des intérêts des salariés, des services publics ont toujours conduit l'action des élus de la CGT.

Voter CGT, c'est renforcer l'action des élus qui porteront les revendications des personnels, qui défendront leurs droits et en gagneront d'autres !

Le vote CGT fait partie de la construction d'un rapport de force pour combattre l'inacceptable, et gagner pour le progrès social et pour un véritable service public !



Pour les salaires, les emplois, les missions de service

Des enjeux fondamentaux

Si la question du **pouvoir d'achat** des agents de la Fonction publique est **absolument incontournable**, pour la CGT, d'autres exigences sont tout aussi essentielles.

Il en est ainsi des effectifs. Favorable à une politique de l'emploi liée aux missions que l'on confie à la Fonction publique, la CGT est résolument opposée à la politique de suppressions d'emplois, aggravée par Sarkozy. Tout au contraire, nous estimons que, tant pour la qualité du service public rendu à l'utilisateur que pour les conditions de travail des personnels, des créations d'emplois sont indispensables dans de nombreux secteurs.

Il en est de même des missions. La CGT considère que la Fonction publique est un atout majeur pour notre pays et nos concitoyens. Elle combat donc fermement tout ce qui participe à son démantèlement. C'est le cas, par exemple, avec la RGPP (révision générale des politiques publiques), les partenariats publics – privés.... Autant de dispositifs qui n'ont pour véritable but que de diminuer l'intervention publique et la soumettre à la loi du marché.

Pour que l'intérêt général soit préservé et amélioré, **il faut un statut garantissant** les moyens de l'exercice des missions à tous les agents. Il faut donc rénover, en la renforçant, la Fonction publique de carrière. Dans cette perspective, un véritable plan de titularisation doit également être mis en œuvre. Il va de soi qu'une telle conception s'oppose à la politique menée par le Président de la République.

Tout augmente, sauf les salaires !

En raison des choix désastreux du gouvernement, la situation salariale dans la Fonction publique atteint un niveau inégalé de dégradation. Pour la première fois depuis la Libération, les agents de la Fonction publique se voient imposer deux années consécutives de gel de la valeur du point d'indice. La perte de pouvoir d'achat de celui-ci s'élève désormais à 11% depuis 2000. Sans changement de cap, elle continuera de se creuser compte tenu des prévisions d'inflation. La hausse de la cotisation retraite imposée par le gouvernement et le Medef va amplifier cette baisse. Et pourtant, contre toute logique, le gouvernement s'efforce de faire croire que sa politique salariale garantirait le pouvoir d'achat des agents. Cette affirmation baroque est régulièrement contredite par l'Insee et démentie chaque mois au bas de nos fiches de paie !

L'action plus que jamais néces

A l'évidence, en tentant de faire passer autoritairement des projets régressifs, ce sont bien les ministres, le gouvernement et le Président qui portent l'entière responsabilité de la situation conflictuelle dans laquelle nous sommes.

Visiblement, seul un rapport de forces encore plus important et qui s'inscrit dans la durée est

susceptible de changer la donne. **La CGT s'est prononcée pour l'organisation d'une journée d'action interprofessionnelle unitaire le 11 octobre destinée à obtenir une autre répartition des richesses.** C'est dans cette construction que la CGT inscrit résolument sa démarche pour :

- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (des salaires) à travers l'augmentation de la valeur du point et une négociation sur la reconstruction de la grille.
- L'augmentation générale des pensions.
- Un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de Services publics, l'arrêt immédiat des suppressions

Elections CAPA, CAPN

du 13 au 20 octobre

public

Je vote
cgt

Temps de travail, congés

Pour le maintien de mes acquis et la conquête de nouveaux droits, en octobre 2011 votez CGT.

Les velléités de remettre en cause le cadrage national sont fortes dans les régions et départements. Dans cer-

taines collectivités, le cadrage national n'a plus cours, c'est le tronc commun de la Fonction publique territoriale qui est appliqué pour les personnels TOS, 1 607 heures, 25 jours de congés plus RTT.

Notre revendication est le maintien ou la reconquête du cadrage national TOS, avec le maintien des 45 jours de congés, les jours fériés, la pause de 20 mn.

Avancement de grade pour un déroulement de carrière pour tous

Le déroulement de la carrière des agents et la possibilité pour tous d'accéder aux grades supérieurs sont des revendications importantes à obtenir par la mobilisation des salariés.

Aujourd'hui, la majorité des agents attendent des années leur nomination au grade supérieur et souvent ils partent à la retraite sans cette reconnaissance du travail accompli.

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale donne la possibilité à chaque collectivité comme à l'État de décider du nombre de promotions au grade supérieur de 0 à 100% de ceux qui remplissent les conditions.

Exemple : dans un rectorat, pour le passage des Adjoints techniques 2^{ème} classe en 1^{ère} classe, sur 2 482 possibles (ex O.E.A.), seulement 15 ont

été promus. D'ATEC 1 pour passer ATEC P 2, sur 314 possibles seulement 3 promus.

La CGT vous propose d'agir pour que tous les agents remplissant les conditions statutaires soient promus au grade supérieur.

Avancement de grade, pour qui ? Pour tous !

saire

programmées et des créations urgentes dans les établissements les plus en difficulté.

■ Une Fonction publique de qualité et de proximité, respectueuse des missions et des qualifications, répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

Cadre d'emplois spécifiques

Oui à son maintien !

Il faut rappeler que le cadre d'emplois, arraché par la CGT, est le résultat de la lutte contre la loi de décentralisation. Celui-ci permet aux TOS de ne pas être utilisés ailleurs que dans les établissements scolaires.

La volonté quasi unanime des présidents des collectivités territoriales reste de faire travailler les personnels comme bon leur semble et les affecter dans d'autres services de la collectivité !



Election à la Commission Administrative Paritaire Nationale Adjointes techniques des établissements d'enseignement Liste présentée par la Cgt

Principal 1^{ère} classe | 2 titulaires, 2 suppléants

- 1 - **M. ALCUYET Patrick**
Lycée Louis de Foix _____ Bayonne (64)
- 2 - **M. TEOBALDI Michel**
Lycée Pierre et Marie Curie _____ Menton (06)
- 3 - **M. QUINZANOS-Y-DIAZ Luis**
Lycée Emile Combes _____ Begles (33)
- 4 - **M. GOMEZ Jean-Jacques**
Lycée Massena _____ Nice (06)

Principal 2^{ème} classe | 2 titulaires, 2 suppléants

- 1 - **M. CAUSSEMILLE Michel**
Collège André Malraux _____ Marseille (13)
- 2 - **M. PEREIRA DA SILVA Emmanuel**
Lycée Nicolas Bretonnier _____ Bordeaux (33)
- 3 - **M. PERRIN Michel**
Lycée Jean Perrin _____ Marseille (13)
- 4 - **M. ETCHEVERRY Marc**
Lycée Nicolas Bretonnier _____ Bordeaux (33)

1^{ère} classe | 3 titulaires, 3 suppléants

- 1 - **M. BENASSY Christian**
Lycée Bernard Palissy _____ Agen (47)
- 2 - **M. CANU François**
Collège Rocher du Dragon _____ Aix en Provence (13)
- 3 - **M. GOMES Joseph**
Collège Lakanal _____ Foix (09)
- 4 - **M. PETRALIA Pierre**
Lycée Hôtelier _____ Grenoble (38)
- 5 - **M. MOUTON Pierre**
Collège Jacques Prévert _____ Marseille (13)
- 6 - **M. DEHEZ Bernard**
Lycée Jean Garnier _____ Morcenx (40)

2^{ème} classe | 4 titulaires, 4 suppléants

- 1 - **M. FAYET Michel**
Collège Jean Moulin _____ Artix (64)
- 2 - **Mme KALADJIAN Céline**
Lycée Marie Madeleine Fourcade _____ Gardanne (13)
- 3 - **M. LICART Yves**
Lycée Haroun Tazieff _____ St Paul les Dax (40)
- 4 - **Mme GUEDOUAR Salima**
Collège Val d'huisne _____ Le Mans (72)
- 5 - **Mme MEGHAR Audrey**
Lycée Saint Exupéry _____ Marseille (13)
- 6 - **Mme MORA Jeanne**
Lycée Haroun Tazieff _____ St Paul les Dax (40)
- 7 - **M. COUSTON Yves**
Lycée Frédéric Mistral _____ Avignon (84)
- 6 - **M. CANU Denis**
Lycée Mignet _____ Aix en Provence (13)



Pas de vote à l'urne : élections par vote électronique

Pour voter

Du 13 au 20 octobre à 17 h, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7

Se connecter à www.education.gouv.fr/electionspro2011

Cliquez sur « accéder à mon espace électeur »

Saisissez votre NUMEN+selectionnez les 6° et 7° numéros de Sécu

Cliquez sur la rubrique « je vote »

Saisissez votre identifiant de vote et votre mot de passe

Participez aux scrutins qui vous sont ouverts



La Cgt propose

- La garantie du pouvoir d'achat.
- L'augmentation du point indiciaire afin de rattraper le contentieux salarial 2000-2011, soit 9 % de perte de pouvoir d'achat.
- Une refonte ambitieuse de la grille apportant des augmentations de salaire significatives à tous.
- La reconnaissance et l'harmonisation des qualifications.
- le déblocage des carrières et des promotions.
- Le minimum Fonction publique à 1700 euros.
- La titularisation de tous les précaires par Titularisation de tous les non-titulaires.

